

Compte Rendu du Conseil Municipal de Tonquédec

Séance du 4 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 4 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LE BUZULIER, Maire.

Présents : Les Adjointes : M. René AUFFRET, Mme Joëlle NICOLAS, M. Patrick LE BONNIEC, Mme Marie-Yvonne LE MOAL et les Conseillers Municipaux : M. Christophe MORELLEC, Mme Magali MARY, M. Louis LE RUE, Mme Julie DENMAT, M. Tangi RUBIN, Mme Marianne RICHARD, Mme Maryline ROUCOULET, M. Jack LE BRIS, Mme Florence STRUILLOU, M. Joël PHILIPPE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Yvonne LE MOAL,

Date de la convocation : le 27 novembre 2017 Date d'affichage : le 11 décembre 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du précédent conseil sans observation.

Ordre du jour :

- 1 – Rapport Assainissement Non Collectif 2016,
- 2 – Aménagement du Bourg : Convention particulière assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec LTC,
- 3 – Aménagement du Bourg : Consultation du Maître d'œuvre,
- 4 – Travaux en Régie 2017,
- 5 – Mises en Non Valeurs pour le budget Commune et APS,
- 6 – Convention Mégalis-Bretagne Signature Electronique,
- 7 – Devis Décolum pour décoration 2018,
- 8 – Devis Logiciel Gestion d'un Cimetière,
- 9 – Indemnités du Percepteur 2017,
- 10 – Programme Voirie 2018,
- 11 – Modification de la TVA sur les terrains à bâtir,
- 12 – Location salle des fêtes par les associations communales,
- 13 – Décision modificative stocks lotissement le clos nissan.

Délibération n°20171204-01 : Assainissement Non Collectif – Rapport relatif au prix et à la qualité du service public 2016

Référence Nomenclature DE 8.8

Monsieur Joël PHILIPPE présente aux Conseillers Municipaux le rapport « Assainissement Non Collectif 2016 » du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Le rapport indique que 99% des installations de la commune de Tonquédec ont été contrôlés (entre 2009 et 2016). Chaque pétitionnaire a reçu après contrôle un rapport indiquant l'état de l'assainissement en place et les travaux à réaliser, rapidement ou sous 4 ans, en fonction des risques sanitaires ou environnementaux.

Les montants des redevances n'ont pas été augmentés depuis 2014. Le diagnostic est à 35 €. Le contrôle avant et avec travaux est à 120 €.

Il rappelle que l'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 60% du HT les mises aux normes des assainissements individuels suivant certains critères (étude préalable, plusieurs devis, ...) avec un plafond de 8000 €. Ces subventions ne seront peut-être pas renouveler dans les années à venir.

Il rappelle que toutes les installations dans le périmètre de protection des captages d'eau du Léguer n'ont pas été réhabilités. Il faut inviter les propriétaires à faire appel aux techniciens pour trouver des solutions rapidement avant que la Préfecture ne décide d'appliquer des sanctions. Le dossier complet est à la disposition des Conseillers en mairie.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE sans observation le rapport d'Assainissement Non Collectif 2016 du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy.

Délibération n°20171204-02 : Convention particulière de mutualisation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage entre la commune de Tonquédec et Lannion Trégor Communauté

Référence Nomenclature DE 1.4

La Commune de Tonquédec a décidé de conduire une opération d'aménagement du Bourg, tranche ferme. La commune souhaite que les travaux de cette opération débutent en octobre 2017 et se terminent fin 2020. Le coût prévisionnel des travaux de cette opération est évalué à 285 000 € HT.

Afin de mener à bien cette opération, la commune de Tonquédec a sollicité Lannion-Trégor Communauté pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage. En date du 19 décembre 2016, le Conseil municipal avait donné un accord de principe pour cette mutualisation et étudier les conventions de mutualisation.

La commune doit aujourd'hui valider les conventions et autoriser Monsieur le Maire à les signer. Les présentes conventions visent à définir les contenus et les modalités de travail en commun entre la mairie et LTC en respectant les responsabilités de chacun et en assurant la protection des intérêts communaux.

Les conventions seront annexées à la délibération.

Concernant les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Tranche ferme : 7 125 € soit 2,5% du marché estimé à 285 000,00 € TTC
- Tranche optionnelle 1 : 2 375 € soit 2,5% du marché estimé à 95 000 € TTC
- Tranche optionnelle 2 : 3 000 € soit 2,5% du marché estimé à 120 000 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les conventions présentées ci-dessous
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,
PREVOIT au budget 2018 et suivant les sommes nécessaires au règlement des conventions.

Observation : Monsieur le Maire informe les conseillers que le rapport d'analyse des voies communales dans le périmètre de l'aménagement ne contient pas d'amiante.

Délibération n°20171204-03 : Aménagement du Bourg - Lancement de la consultation des entreprises

Référence Nomenclature DE 1.1

Pour poursuivre l'aménagement du bourg, Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux l'autorisation de lancer la consultation d'entreprises.

Vu l'article 42 de l'ordonnance n°201-899 du 23 juillet 2015
 Vu le article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016
 Vu la délibération n°20171204-02 autorisant le Maire, ou son représentant à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Lannion-Trégor Communauté pour un montant de 12 500 € TTC,
 Considérant le projet d'aménagement du bourg dont le montant des travaux est estimé à 500 000 € HT,

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- ACCEPTE** comme mode de passation, la procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure de consultation pour la maîtrise d'œuvre,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et tous les documents afférents à ce dossier,
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2018 pour un montant estimé à 30 000 € TTC.

Délibération n°20171204-04 : Travaux en régie 2017

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les travaux en régie réalisés par les services techniques durant l'année 2017 :

	Budget 2017			Réalisés 2017		
	Matériaux	Main d'œuvre	Total	Matériaux	Main d'œuvre	Total
Bardage Salle des Fêtes côté Est (Restaurant Scolaire) <i>Fact Alain LE ROY (EN INVESTISSEMENT) + 60 heures de travail</i>	2 106,00	1 200,00	3 306,00		1 200,00	1 200,00
Eglise <i>Eclairage intérieur : Matériaux + location + 20 heures de travail</i>	1 103,60	400,00	13 894,49			3 023,55
<i>Accès église : matériaux + 2 heures de travail</i>	261,89	40,00		261,89	40,00	
<i>Travaux menuiserie : Matériaux + 200 heures de travail</i>	6 000,00	4 000,00				
<i>Réseaux Eaux Pluviales : Matériaux + 70 heures de travail</i>	689,00	1 400,00		1 321,66	1 400,00	
Travaux d'Aménagement SDF <i>Placard SDF : Matériaux + 14 heures de travail</i>	914,94	280,00	2 847,82	1 007,05	280,00	3 047,58
<i>Carrelage entrée SDF : Matériaux + 20 heures de travail</i>	812,88	400,00		920,53	400,00	

<i>Toilette SDF : Matériaux + 8 heures de travail</i>	0,00	160,00		0,00	160,00	
Travaux d'Aménagement Mairie			10 332,00			1 175,93
- <i>Accès extérieurs handicapés : Matériaux + 30 heures de travail</i>	1 000,00	600,00				
- <i>Porte bureau du maire et prise électrique ext : matériaux+21 heures</i>				755,93	420,00	
- <i>Accueil : Estimation matériaux et 180 heures de travail</i>	5 132,00	3 600,00				
Travaux Carrelage Ecole Garderie			1 672,10			1 598,11
<i>Matériaux + 60 heures de travail</i>	472,10	1 200,00		398,11	1 200,00	
Aménagement boulo-drome aire de loisirs Ty Coat			1 651,97			2 764,22
<i>Installation de l'aire Fitness : matériaux +</i>				832,25	280,00	
<i>Abri chasseurs : Matériaux + 7 heures de travail</i>	119,16	140,00		119,16	140,00	
<i>Local rangement : Matériaux + 22 heures de travail</i>	952,81	440,00		952,81	440,00	
Aménagement Auvent Atelier			3 400,00			0,00
<i>Matériaux + 70 heures de travail</i>	2 000,00	1 400,00				
Aménagement 3 refuges			1 300,00			1 275,80
<i>Matériaux + 15 heures de travail</i>	1 000,00	300,00		975,80	300,00	
Aménagement sécurité parking SDF			1 200,00			0,00
<i>Matériaux + 10 heures de travail</i>	1 000,00	200,00				
Aménagement Chemins Piétons			14 200,00			12 931,58
<i>Bancs + tables + 45 heures de travail</i>	500,00	900,00				
<i>Matériaux + 140 heures de travail</i>	10 000,00	2 800,00		10 131,58	2 800,00	
Total	34 064,38	19 740,00	53 804,38	17 676,77	9 340,00	27 016,77

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

**VALIDE
AUTORISE**

les travaux réalisés en régie présentés,
Monsieur le Maire à passer les écritures comptables permettant de transférer les dépenses de matériaux et les temps de main d'œuvre de la section Fonctionnement à la section d'investissement :

R - F	Chapitre 042	Compte 722	Bardage Salle polyvalente	1 200,00 €
			Réseaux eaux pluviales et accès église	3 023,55 €
			Travaux aménagement salle polyvalente	3 047,58 €
			Travaux aménagement mairie	1 175,93 €
			Travaux carrelage Ecole Garderie	1 598,11 €
			Travaux aménagement Boulodrome aire de loisirs Ty Coat	2 764,22 €
			Travaux aménagement refuges voiries	1 275,80 €
			Travaux aménagement chemins piétons - cyclable	12 931,58 €
Total			27 016,77 euros	

D - I	Chapitre 040	Compte 2135	Opération	Bardage Salle polyvalente	1 200,00 €
			Opération	Réseaux eaux pluviales et accès église	3 023,55 €
			Opération	Travaux aménagement salle polyvalente	3 047,58 €
			Opération	Travaux aménagement mairie	1 175,93 €
			Opération	Travaux carrelage Ecole Garderie	1 598,11 €
			Opération	Travaux boulodrome aire de loisirs Ty Coat	2 764,22 €
			Opération	Travaux refuges voiries	1 275,80 €
			Opération	Travaux chemins piétons - cyclable	12 931,58 €
Total					27 016,77 euros

Délibération n°20171204-05 : Admission de sommes en non valeurs sur les budgets Commune et APS 2017

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les états des poursuites réalisées par Monsieur le Percepteur et hélas n'ayant pu aboutir au règlement des dettes par les pétitionnaires. Il en ressort pour les budgets suivant :

- Budget Commune demande de mis en non-valeurs pour un total de 32,00 euros correspondant à solde de publicité de 2014 dont l'entreprise a fermé.
- Budget APS demande de mis en non-valeurs pour un total de 532,10 euros correspondant à des factures cantine garderie de 2013, 2014 et 2015.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE la mise en non valeurs des sommes de 32,00 euros pour le Budget Commune et des sommes de 532,10 euros pour le Budget APS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants,

IMPUTE les montants au compte 6541 de chaque budget concerné.

VALIDE La décision modificative n°7 du budget commune
Chapitre 65 compte 6541 pour 32 euros
Chapitre 022 compte 022 dépenses d'imprévus pour – 32 euros

Délibération n°20171204-06 : Convention Mégalis Bretagne pour signature électronique

Référence Nomenclature DE 1.4

Dans le cadre de la modernisation des administrations et des services numériques, le Syndicat Mixte de coopération territoriale Mégalis Bretagne propose par convention les accès à la plateforme de signature électronique pour les transferts des pièces comptables et budgétaires mais aussi la dématérialisation des actes, délibérations. Notre clé ayant une durée de 3 ans, il est

proposé au conseil municipal de renouveler nos droits par la signature d'une nouvelle convention avec Mégalis Bretagne avec l'acquisition d'un certificat électronique au prix de 120 € HT pour 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la convention avec Mégalis Bretagne pour l'accès aux services,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention,
PREVOIT mes crédits nécessaires pour régler la somme de 120 euros HT sur le budget commune 2018.

Délibération n°200171204-07 : Acquisition décoration de fin d'année

Référence Nomenclature DE 1.4

Madame Joëlle NICOLAS présente aux Conseillers Municipaux le devis pour l'achat de la guirlande permettant l'illumination de la rue du Lavoir. Les autorisations des propriétaires ont été transmises et plusieurs ont déjà répondu favorablement.

En ce qui concerne l'achat, actuellement, une vente flash est réalisée par Décolum. Le prix proposé est de 1 778,40 € TTC. Cet achat serait imputé sur le budget commune 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération, à la majorité avec 14 POUR et 1 CONTRE,

VALIDE le devis de Décolum au prix de 1 778,40 € TTC
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants,
IMPUTE la dépense au compte 21578 opération 189 du budget commune 2018

Question n°08 : Acquisition d'un logiciel de gestion du cimetière

Référence Nomenclature DE

Le dossier sera présenté à un prochain conseil

Délibération n°20171204-08 : Indemnités du percepteur 2017

Référence Nomenclature DE 4.4

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux le décompte des indemnités de conseils et de budget allouées à Monsieur le Percepteur pour l'exercice 2017.

- Monsieur Denis BAUDET, Trésorier sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 : Indemnités de Gestion pour un montant de 438,79 euros et Indemnités de Budget pour un montant de 45,73 euros soit un total de 484,52 euros Brut soumises à CSG, RDS et 1% solidarité soit un net de 441,61 euros.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE les indemnités de gestion et de budget indiquées ci-dessus attribuées à Monsieur BAUDET pour un montant brut de 441,61 euros pour l'exercice 2017.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°20171204-09 : Programme Voirie 2018

Référence Nomenclature DE 1.4

Monsieur Patrick LE BONNIEC présente aux Conseillers Municipaux les propositions du programme de voirie 2018 retenues par la commission Voirie.

LTC Service Voirie	TRI-COUCHE	BI-COUCHE	PROPOSITION
VC n° 800 Roscoat (4 795 m ²)	33 259,29 € TTC avec tri-couche sur 4795m ²	25 651,19 € TTC avec tri-couche sur 1428m ² et bi-couche sur 2767m ² + 600m ²	Non retenue
VC n° 204 route de Minihiy (1 380 m ²)	10599,02 € TTC	8 370,06 € TTC	Non retenue
VC n° 600 route de Kerelle (952m ²)	7 644,60 € TTC	5 798,85 € TTC	7 664,60 € TTC

SVPP	ENROBE		
VC n°106 Kergastel (750 ml)	32292,16 € TTC (27686,23 € HT)	32 292,16 € TTC	
VC n°7 Le Sterven (390 ml)	18 409,64 € TTC (15 810,54 HT)	Non retenue	
Placette du Calvaire à Minihiy	6 313,92 € TTC (5 450,32 HT)	Non retenue	
Total	76 226,47 € TTC	64 543,66 € TTC	39 936,76 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE le programme Voirie 2018 proposé par la commission :

VC n°600 route de Kerelle (952 m ²) – Service Voirie LTC	7 664,60 € TTC
VC n°106 Kergastel (750 ml) – SVPP	32 292,16 € TTC
Total Global	39 936,76 € TTC

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander les subventions voiries communales 2018 auprès de Lannion-Trégor-Communauté,

IMPUTE les dépenses au compte 2315 du budget commune 2018.

Observation : Il est indiqué aux Conseillers, le projet de mettre la limitation de vitesse de la VC n° 601 Convent Auréan – Dour Mad entre la RD n°31 jusqu'après l'entrée du secteur de Kergroaham en direction de Cavan à 50 km/h. Le secteur est dense d'environ 60 maisons, beaucoup de circulation, beaucoup d'enfants jouent et se déplacent pour aller à l'école avec la piste cyclable et la voie douce. Aussi, il est important de ralentir la vitesse pour sécuriser ce secteur.

Délibération n°20171204-10 : Modification de la TVA pour les prix de vente des terrains à bâtir

Référence Nomenclature DE 7.10

Madame Marie Yvonne LE MOAL présente aux Conseillers Municipaux les modifications des textes concernant la TVA sur les prix de vente des terrains à bâtir.

En effet, la TVA sur la marge ne peut plus s'appliquer sur les lotissements. Il faut que les terrains ne changent pas de surface ou de transformation pour pouvoir pratiquer la TVA sur marge. De ce fait, notre lotissement doit maintenant pratiquer la TVA sur l'intégralité du prix de vente. Aussi, pour ne pas faire subir aux acheteurs une hausse du prix du m², il est proposé de maintenir le tarif à 33 € TTC ce qui engendrera un coût pour la commune d'environ 4000 euros sur l'ensemble des terrains restants.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

CHOISIT de maintenir le prix à 33 € TTC le m²,
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents correspondants.

Délibération n°20171204-11 : Location salle polyvalente par les associations communales

Référence Nomenclature DE 7.10

Monsieur le Maire expose aux Conseillers Municipaux les modalités de tarifications de la salle polyvalente envers les associations communales. Actuellement, chaque association communale organisant plusieurs animations durant l'année civile à la gratuité de la salle sur la 3^{ème} animation la moins chère de l'année.

Sachant que les périodes d'activités des associations ne sont pas toujours sur l'année civile, que les changements de bureau et leur mise en place ne permettent pas toujours de faire beaucoup d'animation sur la même année civile. De ce fait, très peu d'association bénéficie de ce dispositif. Il est proposé aux Conseillers Municipaux de ne plus calculer par année civile. De ce fait, l'association bénéficiera de la gratuité de la salle à sa 3^{ème} animation même si celle-ci ne se réalise qu'une fois tous les 3 ans.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de la gratuité de la salle polyvalente à la 3^{ème} animation sans période fixe à compter du 1^{er} janvier 2017.
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions d'occupation de la salle avec chaque association.

Délibération n°20171204-12 : Décision modificative n°1 du budget lotissement le clos nissan pour les écritures de stock au 31 décembre 2017

Référence Nomenclature DE 7.1

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les modalités de calculs des stocks des terrains restants à vendre sur le lotissement le Clos Nissant. Les calculs ont toujours été établis en prenant en compte les dépenses initiales auquel on ajoute les dépenses de l'année et on déduit les ventes de l'année. Or le prix de vente tient compte des dépenses réalisées par la commune sur le budget commune. De ce fait, les dépenses initiales ne tenaient pas compte de l'ensemble des frais afférents au lotissement.

Ainsi, pour les stocks au 31 décembre 2017, il faut prévoir un crédit budgétaire de 71 940,71 € et non 21 996,46 € soit une différence de 49 944,25 € en plus.

Il est proposé aux Conseillers Municipaux les décisions modificatives suivante :

En Investissement :

Crédits à ouvrir			
Chap 040	Article 3555	Stocks de terrain	+ 49 944,25 €
Crédits à réduire			
Chap 16	Article 168741	Remboursement commune	- 49 944,25 €

En Fonctionnement :

Comptes Dépenses			
Chap 011	Article 6045	Dépenses travaux	+ 49 944,25 €
Comptes Recettes			
Chap 042	Article 71355	Stocks de terrain	+ 49 944,25 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- VALIDE** la décision modificative n°1 du budget lotissement le clos nissan 2017 tel que présentée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents correspondants.

INFORMATIONS :

- 1) Le samedi 16 décembre 2017 à la Bibliothèque : Atelier lecture « En attendant Noël » animation gratuite sur inscription.
- 2) Le Comité des Fêtes va bientôt passer offrir un cadeau aux anciens de la commune pour leur souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année.
- 3) Le vendredi 8 décembre à 19h00 en mairie : vœux de la municipalité aux employés communaux.
- 4) Le vendredi 12 janvier 2018 à la salle polyvalente : vœux de la municipalité à la population.
- 5) Le samedi 13 janvier 2018 à la salle polyvalente : Fest Noz de l'Amicale Laïque 20^{ème} anniversaire avec la participation des Frères MORVAN qui souffleront leur 60 ans de scène.
- 6) Le dimanche 4 février 2018 : vide greniers à la salle organisé par le Comité des Fêtes.
- 7) Le samedi 3 ou 10 février 2018 : Concours de fléchettes avec Birigou Breiz
- 8) Du 15 Juillet au 15 Août 2018 : le Léguer en Fête organisera une expo photos dans l'église de Tonquédec avec des permanences de 14h à 18h tous les jours. Des bénévoles seront nécessaires aussi merci aux amateurs de se faire connaître.
- 9) FTTH : les travaux fibre sont presque terminés. Il reste deux secteurs en cours d'étude de réalisation. Les premiers contrats fibre vont être signés. Un commercial d'Orange passera sur le territoire pour proposer de transférer les contrats ADSL en contrat Fibre ou des nouveaux contrats pour ceux qui ne sont pas Orange.

Aucune autre question n'est soumise, l'ordre du jour étant épuisé, le Conseil est clos à 21h30.